



LAVIS DE L'EXPERT

Connaître ses droits pour anticiper son départ



VALÉRIE BATIGNE/
PRÉSIDENTE-FONDATRICE
DE SAPIENDO RETRAITE

Par où commencer lorsque l'on envisage de partir à la retraite ?

Il faut d'abord bien comprendre qu'il est important de connaître ses droits pour anticiper son âge de départ. Ensuite, il faut savoir que, à 55 ans, les caisses de retraite vous envoient une première estimation de ce à quoi vous aurez droit. Si vous êtes moins âgé ou que vous souhaitez davantage de précision, il faut vous procurer votre relevé de carrière.

Attention, il est indispensable de tout vérifier : les périodes travaillées, le service militaire, les enfants, le nombre de points... Car il y a bien souvent des erreurs dans l'estimation de la caisse ! Quand les employeurs communiquent aux organismes sociaux les données qu'ils possèdent sur une personne, il peut y avoir eu des bugs informatiques, des informations perdues ou erronées dès le départ, des périodes manquantes. Du côté des caisses de retraite,

beaucoup ont fusionné ou se sont réorganisées ces dernières années, ce qui n'a pas facilité la transmission et la fiabilité des informations. Une fois que vous avez tout vérifié, vous pouvez estimer votre future pension grâce à des simulateurs.

Que pensez-vous de la réforme des retraites annoncée qui veut que 1 euro égale 1 point pour tous ?

La réforme voulue par le gouvernement est nécessaire, car, aujourd'hui, le système de retraite français est très inégalitaire. Selon le salaire que vous percevez, le montant des cotisations retraite diffère. Il ne s'agit pas d'un forfait. Par ailleurs, le niveau de ces cotisations est très différent selon votre statut professionnel. Aujourd'hui, on ne cotise pas tous la même chose en termes de volume, et ces proportions peuvent varier très significativement en fonction du revenu net. D'autre part, ces cotisations ne génèrent pas les mêmes droits à la pension de retraite, notamment en termes de rentabilité. Il faut donc harmoniser le montant cotisé en fonction du revenu et que chaque euro ouvre aux mêmes droits, ce que semble annoncer la réforme en cours. Sur le papier, en tout cas, elle veut faire en sorte que tout le monde cotise la même chose (à l'exception des travailleurs non salariés), soit, a priori, un taux forfaitaire de 28 %.

— **PROPOS RECUEILLIS**
PAR SANDRA MATHOREL

« Il est indispensable de vérifier toutes les informations du relevé de carrière »